



## **COMPTE RENDU DE LA CAP ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

### **DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

**DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2014**

#### **Déclaration de l'Intersyndicale FO-UNSA-CFDT-CGT-FSU**

L'intersyndicale de la CAP des adjoints administratifs vous fait part des problèmes concernant les dysfonctionnements de la pré-CAP et de la CAP :

- Le temps imparti est trop court pour examiner l'ensemble des documents en amont de la pré-CAP selon la nouvelle modalité de traitement des avancements.
- Le travail en intersyndical irréalisable compte-tenu des délais.
- La liste intersyndicale sera déposée lors de la CAP.
- Nous demandons une renégociation sur les propositions de l'administration.
- Un groupe de travail est fortement souhaité afin de mieux appréhender la CAP.
- Les documents que l'administration nous transmet pendant la pré-CAP ne doivent plus être modifiés et cela jusqu'à la CAP ou alors à titre très exceptionnel.
- Au titre des représentants du personnel en CAP il faut que les directeurs prennent en considération qu'il s'agit d'une mission et doivent les laisser travailler dans de bonnes conditions.

En conséquence, l'intersyndicale demande le report de l'examen des avancements pour la CAP de printemps 2015.

#### **Déclaration préalable commune de la FSU et de la CGT**

A l'occasion de la dernière CAP des Adjointes Administratifs de ce mandat, nous souhaitons d'abord faire un rapide bilan de notre action en faveur des Adjointes Administratifs.

##### **Côté positif,**

- Nous avons obtenu des modifications importantes dans les pratiques de l'administration en particulier dans le domaine des avancements de grade. L'administration admet maintenant que les syndicats puissent élaborer une liste intersyndicale, sur leurs propres critères et que cette liste soit discutée en CAP, à égalité avec les filtrages des IGAPS. La CAP peut donc travailler et élaborer le tableau d'avancement sans être limité aux seuls résultats du filtrage par les IGAPS, filtrage qui se traduit de fait par l'élimination de proposés. Nous contestons cependant le relevé de conclusion du groupe de travail du 14 mai 2014 qui tend à limiter la liste ouverte intersyndicale à l'ordre de proposition des directeurs contrairement à ce que nos représentants ont clairement porté lors de cette réunion et à ce qui s'applique pour les avancements des IAE. Nous attendons donc une nouvelle réunion de ce groupe de travail. A quoi dans ce cas servirait la CAP ? Nous notons également que les

pratiques doivent évoluer à l'ASP et à FAM, avec l'information de la CAP sur la totalité des propositions des structures.

- Nous avons obtenu, après bien des années de bataille FSU et CGT, la revalorisation et l'harmonisation des primes entre les différents secteurs (administration centrale, services déconcentrés et enseignement).
- Nous avons obtenu la suppression de la PFR qui devait s'appliquer au adjoints administratifs avec, entre autres, une modulation possible de la part résultat de cette prime très inquiétante (variation de 1 à 6). Cependant le nouveau système indemnitaire proposé, nous vous le rappelons, a été refusé par toutes les organisations syndicales et ce, même si la modulation de la part résultat que prévoit le texte est moindre.
- Nous avons obtenu une revalorisation des grilles indiciaires, certes pas à la hauteur de nos attentes, ni de celles des adjoints, mais à prendre comme un premier pas, et l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon pour tous les adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe. Avec, dans l'attente de cette possibilité de passage pour tous, une priorité accordée aux partants en retraite.
- Nous avons obtenu des affectations respectueuses des agents lauréats au concours déprécarisation.
- Nous avons obtenu qu'une enquête soit réalisée auprès des catégories C pour déterminer les raisons d'une faible participation aux diverses formations.
- Nous avons obtenu des avancées en matière de recrutement et de suivi des personnels handicapés, mais quelle énergie aura-t-il fallu ! bataille en CAP au moment de l'étude des dossiers pour titularisation, interventions FSU et CGT en groupe de travail puis en comité technique avec des propositions concrètes.

#### **Mais ces côtés positifs ne masquent pas les problèmes de fond qui subsistent :**

- L'absence de revalorisation de la valeur du point Fonction Publique depuis 2010, soit une perte de près de 2 mois de traitement par an du fait de ce gel et de l'augmentation des cotisations sociales.
- Une grille indiciaire de la catégorie C sur 4 grades contrairement aux autres corps, régulièrement rattrapée par le SMIC. Le gouvernement ne donne aujourd'hui aucune perspective positive pour la refonte générale des grilles et déroulements de carrière. Pour la FSU et la CGT, il faut pour les adjoints administratifs un corps à 2 grades.
- L'insuffisance du nombre d'avancements, ce qui justifie notre demande fortement argumentée d'une révision à la hausse des ratios promus-promouvables : grilles indiciaires quasi-identiques entre AA2 et AA1, durées des grilles, durée dans le grade de 6 ans en AA1 et 5 ans en AAP2 pour pouvoir être promuvable (ce qui n'existe pas dans les corps de B par exemple), inégalité avec les adjoints techniques dans les possibilités de promotion dans le corps supérieur, etc.
- L'insuffisance du nombre de promotions en catégorie B alors que l'administration reconnaît que la quasi-totalité des adjoints administratifs sont sur des fonctions de B.
- L'absence de recrutement et de créations d'emplois.
- Après la RGPP, prolongée par la Modernisation de l'Action Publique (MAP), la revue des missions risque de se traduire par une nouvelle vague de remises en cause ou de suppressions de missions, par de nouvelles mutualisations, ce qui est déjà avancé pour les fonctions dites support (gestion des ressources humaines, logistique, juridique, comptabilité-finances, ...), synonymes de réduction globale des effectifs des agents concernés, dont beaucoup d'adjoints administratifs, et de baisse des services rendus, tant pour les citoyens que pour les agents, usagers de ces services.
- En matière de mutations, le maintien de la pratique des 3 ans dans le poste, avant de pouvoir obtenir un avis favorable pour une mutation, sauf cas très exceptionnels. Alors que l'ensemble des représentants du personnel ont dénoncé cette pratique lors du CHSCT du MAAF,
- Nous continuons à demander que les arbitrages intercorps aient lieu, associant les élu-e-s du personnel des CAP concernées, et ne se résumant pas à l'entérinement du choix du chef du service d'accueil ;
- Plus particulièrement pour la mobilité dans le secteur de l'enseignement nous avons constaté que pour les campagnes du printemps 2014 et de l'automne 2014 aucun poste n'est paru dans les circulaires et les additifs à ces circulaires de mobilité. Les administratifs de l'enseignement revendiquent le respect du droit à mutation ; le respect des usagers et des structures dans lesquelles la disparition progressive des postes rend l'accomplissement du service public irréalisable ; le respect des rythmes de travail des administratifs de l'enseignement lié au calendrier scolaire (ainsi, une circulaire qui paraît un 17 juillet ne peut pas être consultée par les agents qui ne sont plus présents dans les établissements) ; le respect des délais pour se positionner sur un éventuel poste.

Enfin, nous souhaitons souligner le travail accompli par les personnels du bureau de gestion.

---

## REPONSES DE L'ADMINISTRATION ET NOS COMMENTAIRES

**Sur la nécessité d'une meilleure reconnaissance des adjoints administratifs**, l'administration confirme qu'une grande partie de ces agents exercent des missions d'un niveau supérieur et que cette nécessité de reconnaissance est partagée par la fonction publique.

**Sur la refonte de grille indiciaire avec fusion de grade et d'augmentation de la part indiciaire de la rémunération globale** : l'administration nous indique que ces sujets sont à l'étude à la fonction publique. La FSU et la CGT y prennent toute leur part.

- **Sur la requalification des adjoints administratifs en secrétaires administratifs**, l'administration nous annonce qu'un plan de requalification de C en B du même type que celui programmé de 2006 à 2012, est prévu et que ce sujet sera abordé en 2015. L'administration étudie les scénarios de coût et convoquera ensuite un groupe de travail pour formaliser ce plan de requalification. Vos représentants FSU et CGT se félicitent de cette avancée et attendent avec impatience de pouvoir juger de l'ampleur de ce plan. Le plan de requalification de C en B sera le bienvenu mais ne réglera malheureusement certainement pas la situation pour tous. Nous attendons le paramétrage de ce plan pour savoir combien d'agents seront concernés.
- **Sur les avancements de grade**, l'administration nous confirme que c'est un élément de la reconnaissance professionnelle des agents. L'administration, suite au groupe de travail sur les ratios promus/promouvables, a présenté une demande de maintien des taux actuels pour les 3 années à venir (40 % pour les passages en AA1, 24 % pour les passages en AAP2 et 25 % pour les passages en AAP1). L'administration attend la réponse de la fonction publique à ses propositions. Pour la FSU et la CGT, il ne faudra pas attendre trop longtemps et si nécessaire appliquer ces pourcentages en l'absence de réponse de la fonction publique dans des délais raisonnables.
- **Sur la revalorisation de l'indemnitaire**, l'administration, comme prévu revalorise l'indemnitaire de toutes les catégories C (4 corps sont concernés dont les adjoints administratifs). C'est ce que préconisait la FSU et la CGT depuis des lustres, sans être ni suivies, ni entendues est enfin obtenu. C'est l'illustration que face à certaines postures il faut tenir bon, ce que nous avons toujours fait. Cette revalorisation sera effective sur la paye de décembre avec des montants différents selon les secteurs. La FSU et la CGT s'en réjouissent. Cependant, la FSU et la CGT continuent à revendiquer l'intégration des primes dans le salaire.

(vérifier montant avec froté)

- **Sur le complément indemnitaire des lauréats au concours de déprécarisation** dont la titularisation a été retardée, l'administration, conformément aux engagements pris, versera une compensation indemnitaire aux 40 agents concernés de l'ordre 3 à 4000 euros. La FSU et la CGT se félicitent de l'action menée conjointement avec les agents qui a porté ses fruits. L'action syndicale est toujours plus efficace quand les personnels sont partie prenante.
- Sur le nouveau régime indemnitaire dit RIFSEEP, il sera mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour toute la filière administrative. La FSU et la CGT dénoncent le choix de l'administration qui persiste dans la mise en place d'un régime indemnitaire qui privilégie le « clientélisme ».
- Sur les risques psycho-sociaux, l'administration rappelle le texte de l'accord cadre sur les RPS signé en sept 2013, le calendrier et sa mise en place. La prévention se décline par une opération de diagnostic suivie d'un plan d'action.

Le diagnostic doit être finalisé en décembre 2014. Les plans d'action seront déterminés fin 2015.

- Sur la réforme de l'Etat (territoriale) , l'administration a bien conscience que le contexte de la réforme territoriale avec dans le même temps la revue des missions crée un climat d'inquiétude chez les agents en DDI et DRAAF. Elle compte mener tous ces exercices, y compris l'adaptation en terme de moyens, avec les organisations syndicales. Sur l'accompagnement des agents qui seraient impactés, l'administration dit avoir les outils , le savoir faire (formation, parcours professionnalisation, IGAPS...) ce qui serait une chance pour ce ministère. Pour autant, la FSU et la CGT veilleront sur les conséquences/agents de toutes ces réformes. Nous vous informerons dès que notre futur collectif sera plus clair. Et surtout, n'hésitez pas à nous contacter
  - Sur le décroisement des effectifs entre le MEDDE et le MAAF concernant les missions environnement (guerre de ministères). Le choix a été fait de commencer par les activités prioritaires : police de l'eau et risques naturels. Ne seront transférés que les agents à temps plein. L'administration informe que chaque agent impacté par cette réforme bénéficiera d'un accompagnement personnalisé. La FSU et CGT resteront vigilantes sur la mise en place de cet accompagnement.
-

- Sur le FEADER (second pilier), l'administration nous informe du transfert de 75 agents exerçant des missions de pilotage en mise à disposition des régions. Ces agents devraient bénéficier d'un droit de retour au MAAF. Un point sera fait avec les organisations syndicales lorsque les conventions MAAF/préfet de régions seront signées.
- Sur la demande de primes exceptionnelles pour les agents ayant participé aux économies du ministère suite au plan d'action FEAGA, cette demande est à l'étude.
- Sur l'obligation des 3 ans en poste en cas de mobilité
- Une étude a été menée par le MAAF dont les conclusions devaient faire l'objet d'un groupe de travail en 2014. Ce dernier sera réuni début 2015.
- Sur la déprécarisation, l'administration rappelle aux élus la volumétrie du plan de déprécarisation pour tous les secteurs du MAAF : environ 1000 postes en 2013, 600 en 2014 et plus de 500 en 2015. Le dispositif de formation des candidats est renforcé cette année. Pour la FSU et la CGT, il n'en demeure pas moins que ce plan n'est pas à la hauteur des attentes. Pour nous tous les postes devraient être occupés par des titulaires.
- Sur les frais de déplacement, l'administration s'est engagée, après expertise juridique, à réunir un groupe de travail sur le sujet. Pour la FSU et la CGT ce groupe de travail devra se pencher sur les agents partant en formation, pour présenter des concours, ou se déplaçant pour missions.

### **MOBILITE**

Voir fichier en annexe.

### **DEMANDE DE DETACHEMENT DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES 2015**

Avis favorable pour l'ensemble des agents ;

### **DEMANDE D'INTEGRATION AUPRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

Avis favorable pour tous les agents.

### **DEMANDE DE DETACHEMENT DES ADJOINTS TECHNIQUES DE L'IFCE DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Avis favorable

### **DEMANDE D'INTEGRATION D'ADJOINT TECHNIQUE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS APRES DETACHEMENT INTERNE**

Avis favorable

### **TITULARISATION DES AGENTS TRAVAILLEURS HANDICAPES**

Avis favorable pour tous les agents.

### **DEMANDES DE RECOURS**

Un recours sans objet pour une absence d'entretien d'évaluation de 2006 à 2012 et une absence d'inscription au tableau d'avancement pour l'accès au corps des SA (L'administration ayant donné des explications à l'agent et engagé un suivi personnalisé via l'IGAPS).

---

Pour un agent contestant une des phrases de son compte rendu d'entretien d'évaluation, la CAP a décidé de retirer la phrase contestée. Sur l'appréciation de la qualité de son travail (positionnement d'une croix), une expertise est demandée.

Pour un agent contestant le taux de sa modulation de primes 2013 post départ de la structure attributrice, la CAP a émis un avis partagé : la parité administrative pour un relèvement de son taux à un niveau cependant inférieur à celui détenu antérieurement et côté parité syndicale : abstention de l'UNSA, FO et CFDT et avis favorable de la FSU et de la CGT.

Pour un agent contestant le taux de sa modulation de primes 2013, 2<sup>ème</sup> année de baisse, la CAP a émis un avis favorable.

Pour 2 agents appartenant à la même structure et contestant leur taux de modulation de primes, la CAP a émis un avis partagé : la parité syndicale votant pour un rétablissement des montants antérieurs et la parité administrative pour le maintien des montants attribués par la structure.

**POUR LA FSU :**

Georgette ABBOTT (titulaire) DAAF Martinique 0596.71.20.67 georgette.abbott@agriculture.gouv.fr	Corinne PHILIPPOT-BARRET (titulaire) Lycée Agricole de Rethel 03.24.39.60.00 corinne.philippot@educagri.fr	Sylvie GUILLOU (experte) DDTM Ille-et-Vilaine 06 98 49 35 47 sylvie.guillou@agriculture.gouv.fr
Catherine SEVIN (experte) Permanente snetap/Fsu 01.49.55.84.50 catherine.sevin@educagri.fr	Caroline BRUKHANOFF (experte) Lycée Agricole de Carpentras 04.90.60.80.84 caroline.brukhanoff@educagri.fr	

**Pour la CGT :**

Sylvie BARROIS (titulaire) DDT de l'Indre 02.54.53.26.56 sylvie.barrois@indre.gouv.fr	Denise BEAUGUILLOT (titulaire) Lycée Agricole de St-Pouange denise.beauguillot@educagri.fr	Noël BENESTON (expert) SYAC-CGT 01.49.55.55.54 noel.beneston@agriculture.gouv.fr
--	---	--